



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 14 octobre 2015

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mmes Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Guylain Rosset (3^{ème} adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Ajéra Aoun, Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin et Arnaud Thomas

Absents excusés : Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe) qui donne pouvoirs à M. Guylain Rosset, Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à Mme Ajéra Aoun, M. Gérard Solaro.

Mme Roselyne Bocquiaux est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. En l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Subvention RASED
- 2) Schéma de mutualisation
- 3) Avancement des commissions
- 4) Délibérations diverses
- 5) Questions diverses

1. Subvention RASED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des enseignantes du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) qui opèrent sur l'école de Gommecourt et qui sollicitent une aide financière annuelle pour l'achat de matériel et la mise en œuvre de leurs interventions sur l'école de Gommecourt.

Mme Ambrosino dit que le RASED est financé par l'éducation nationale et qu'il n'est pas normal, qu'une aide soit sollicitée auprès de la commune.

M. le Maire dit que le RASED intervient très souvent sur l'école de Gommecourt et que leur demande porte sur l'achat de matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, décide d'accéder à la demande du RASED et dit qu'il sera prévu une somme de 200€ à cette fin sur le budget Caisse des Ecoles pour l'année 2016, dit que le matériel acheté sera spécifique à l'école de Gommecourt.

2. Schéma de mutualisation

Monsieur le Maire dit que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales impose aux communes et communautés un schéma de mutualisation des services

d'ici le 31 décembre 2015, il dit que le coefficient de mutualisation sera pris en compte comme critère de répartition de la dotation globale de fonctionnement perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre, que le schéma de mutualisation est un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et dont les objectifs se réaliseront sur plusieurs années. Il dit que la commission « mutualisation » s'est réunie à plusieurs reprises en vue de définir les services qu'il serait opportun d'intégrer dans ce document, il convient à présent que le conseil municipal délibère sur les projets de mutualisation suivants :

- Groupement de commandes :
 - Assurances (dommages ouvrages, véhicules)
 - Fournitures administratives
 - Location imprimantes/photocopieurs
 - Contrôles extincteurs

- Entretien de la voirie :
 - Groupement de commandes : marquage au sol et équipements verticaux
 - Balayage (dans le cadre d'un marché de service avec reprise du matériel et du personnel le cas échéant)
 - Entretien des accotements pour l'ensemble des communes

- Reliure des actes :
 - Achat du papier
 - Achat d'une machine à relier commune

- Intervenante sociale sur le territoire
- Service mutualisé d'éclairage public (en régie, avec reprise du matériel et du personnel)

L'étude accessibilité AD'AP, les groupements de commandes existants et le service d'instruction des actes liés au droit des sols, seront mentionnés dans le schéma de mutualisation.

M. Thomas demande ce qu'il en est du projet de transférer les voiries intercommunales à la CCPIF. M. le Maire dit que pour que le transfert puisse se faire, il faut que les voiries soient neuves, ce transfert est donc sans intérêt immédiat pour notre commune.

M. Hérouin demande si tous les projets proposés seront obligatoirement adoptés. M. le Maire dit qu'il est nécessaire de démarrer le schéma de mutualisation et que seuls certains projets seront mis en place dans un premier temps.

Monsieur le Maire dit que l'étude de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP), financée par la CCPIF a été réalisée par le bureau d'études « QCS SERVICES » pour la commune. Le rapport préconise un premier investissement de 4100 € en 2016 l'ensemble représentant 12445€.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve les projets de mutualisation proposés.

3. Avancement des commissions

M. le Maire dit que le BMO est paru, et regrette que la bibliothèque municipale ait été oubliée. Il dit que le Conseil Départemental a divisé son territoire en 6 secteurs, chaque secteur a un délégué administratif. Pour le secteur dans lequel est inclus Gommecourt, la déléguée est Mme Herveras-Esnol. Il dit que la bibliothèque départementale des Yvelines risque de disparaître, à cause de la suppression possible du budget culture, dans cette éventualité, la subvention d'environ 500 € allouée à la commune sera supprimée.

4. Questions diverses

M. Guénand demande où en est le projet de City-Stade. M. le Maire dit que ce projet est conditionné comme prévu à la vente du terrain constructible communal de la rue des Sablons et que pour l'instant le terrain n'est pas vendu.

Mme Ambrosino demande dans quelle agence le terrain a été mis en vente. M. le Maire répond que la vente a été confiée à l'agence « La Référence » à Gasny et à l'agence « Madani » à Bonnières-sur-Seine.

M. Rosset dit que 850 kilos de textiles ont été collectés dans le container à vêtements depuis son installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h45.

Délibération n° 1 : Subvention RASED

Délibération n° 2 : Schéma de mutualisation

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Jacqueline Lermercier

Roselyne Bocquiaux

Guyslain Rosset

Jacques Guérin

Patrick Hérouin

Fabrice Guénand

Karine Macerelle

Ajéra Aoun

Arnaud Thomas